



Ambassadeurs
de la
Jeunesse

Francophonie & Diplomatie

Par la *Commission Culture* - Ambassadeurs de la Jeunesse

Les opinions dans ce texte n'engagent que la responsabilité des Ambassadeurs de la Jeunesse

© Tous droits réservés, Paris, Ambassadeurs de la Jeunesse, 2018.

Comment citer cette publication :

« Francophonie & Diplomatie », Commission Culture, Ambassadeurs de la Jeunesse, 14 mars 2018.

Ambassadeurs de la Jeunesse
31 Rue de Poissy 75005 Paris

E-mail : contact@ambassadeurs-jeunesse.org
Site internet : www.ambassadeurs-jeunesse.org

Le mercredi 14 mars 2018, les Ambassadeurs de la Jeunesse ont organisé une table ronde sur le thème « Francophonie & Diplomatie », avec M. Philippe PEJO en invité d'honneur.

Cette table ronde s'inscrit dans un projet de long terme imaginé par les Ambassadeurs de la Jeunesse et constitue le socle des objectifs suivants : contribuer au développement de la Francophonie au sein des catégories d'âge les plus jeunes en développant des projets pédagogiques avec des établissements scolaires sur plusieurs continents.

Cette table ronde s'inscrit également dans l'objectif de promouvoir la Francophonie dans une période clé de l'année, le mois de mars étant consacré à la célébration de la Francophonie par les organisations internationales. Plus particulièrement, le 20 mars est la « Journée Internationale de la Francophonie », qui donne lieu à diverses célébrations et promotions dans le monde.

Sommaire

La révision constitutionnelle de 2008 et la demande mondiale en matière de Francophonie
- p. 3

Les acquis de la Francophonie
- p. 6

L'enjeu de la Francophonie : un combat en faveur de la diversité culturelle et linguistique
- p. 6

Les difficultés de la Francophonie : problème de politisation du sujet et carence médiatique
- p. 7

Présentation des objectifs de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en matière de jeunesse
- p. 8



La révision constitutionnelle de 2008 et la demande mondiale en matière de Francophonie

L'intégration de la Francophonie dans la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a été l'occasion d'intégrer la Francophonie dans la Constitution à l'article 87 qui dispose « [L]a République participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les États et les peuples ayant le français en partage ». Cela montre que la France s'engage pleinement dans la promotion et la diffusion de la langue française et en fait un objectif bien défini car cet article 87 prévoit une solidarité et une coopération entre les pays de la francophonie. Cette affirmation dans la Constitution française intervient dans un contexte où se posent plusieurs questions relatives aux liens entre la France et la Francophonie. Ainsi, un article de Louise Beaudoin, membre associée au CERIUM, chargée des questions de francophonie internationale et professeure invitée au Département des littératures de langue française de l'Université de Montréal, publié le 06 mai 2008 était intitulé « Les Français sont-ils des francophones comme les autres ? »¹.

La demande mondiale de l'utilisation de la langue française

La Francophonie n'a pas de vocation coloniale, il ne faut donc pas observer la diffusion de la langue française comme une volonté d'emprise sur les territoires. Au contraire, il y a une forte demande de la langue française dans le monde, ce que certains chefs d'Etats appellent de leur propre vœu (cf. Président du Ghana). Le français et l'anglais sont les deux langues les plus parlées dans le monde des affaires. Jusque sur le continent asiatique il y a une conscience francophone, notamment dans la péninsule indo-chinoise, berceau de la Francophonie.

La Francophonie, ainsi comprise, n'est pas une résurgence coloniale mais une volonté du « Sud », une demande affirmée et proclamée. Parmi les fondateurs de la Francophonie, il n'y a pas un français et le Général De Gaulle

¹ Article à lire ici : <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/188433/les-francais-sont-ils-des-francophones-comme-les-autres>

en était même un opposant. La réalité correspond donc à cette volonté des grands décideurs du « Sud » de pouvoir communiquer ensemble sur les 5 continents.

Exemples d'organismes travaillant sur la Francophonie

1- Agence Universitaire de la Francophonie

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) est une association internationale créée il y a plus de 50 ans. Elle regroupe des universités, grandes écoles, réseaux universitaires et centres de recherche scientifique utilisant la langue française dans le monde entier. Avec un réseau de 845 membres dans 111 pays, elle est l'une des plus importantes associations d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche au monde.

Elle est également l'opérateur pour l'enseignement supérieur et la recherche du Sommet de la Francophonie. À ce titre, elle met en œuvre, dans son champ de compétences, les résolutions adoptées dans le cadre des conférences réunissant les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

2- Conférence Ministérielle de la Francophonie

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) fait partie des trois instances consacrées par la Charte de la Francophonie (article 2) avec le Sommet et le Conseil permanent de la Francophonie (CPF). La CMF assure la continuité politique du Sommet de la Francophonie. Les États et gouvernements membres ou observateurs y sont représentés par leur ministre. La CMF se réunit une fois par an.

Son rôle :

- Veiller à l'exécution des décisions arrêtées lors d'un Sommet et préparer le suivant ;
- Se prononcer sur les grands axes de l'action multilatérale francophone ;
- Adopter le budget et les rapports financiers de l'OIF, ainsi que la répartition du Fonds multilatéral unique (l'outil financier interne par lequel la Francophonie finance ses programmes de coopération) ;
- Débattre de sujets spécifiques (participation des États francophones aux opérations de maintien de la paix, promotion de la diversité culturelle et linguistique, etc.) ;

- La CMF peut ainsi adopter des résolutions sur toute question d'actualité internationale ou concernant plus spécifiquement l'espace francophone.

3- Association internationale des Maitre Francophones

L'AIMF est le réseau mondial des élus locaux francophones. Ensemble, ils nourrissent la vision d'une ville de demain porteuse d'une croissance durable et partagée, qui place l'homme au cœur du projet urbain. Ils développent une nouvelle forme de coopération qui combine une réflexion commune au plus haut niveau et une action de terrain qui donne la priorité à l'innovation et à l'expertise locale.

4- TV5 Monde

Deuxième réseau après MTV et devant CNM dans le monde.

5- Université de Senghor d'Alexandrie

Université internationale de langue française reconnue d'utilité publique internationale. L'Université est Opérateur Direct des Sommets de la Francophonie. Elle offre, depuis maintenant plus de 20 ans, des formations pluridisciplinaires et pluri-thématiques consacrées au développement durable dans un contexte de mondialisation.

6- Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)

L'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) est une organisation interparlementaire composée de 83 sections formées par des parlements et organisations interparlementaires ayant en commun la langue française. Elle est l'assemblée consultative de la francophonie.

L'APF travaille activement à la promotion de la démocratie, de l'État de droit et des droits de la personne dans l'espace francophone. Elle contribue aussi au rayonnement de la langue française et à la promotion de la diversité des expressions culturelles. Elle est un lieu de débats, de propositions et d'échanges d'informations sur tous les sujets d'intérêt commun à ses membres. Elle met aussi en œuvre des actions dans les domaines de la coopération interparlementaire au sein des parlements de l'espace francophone.

L'APF s'est réunie pour la première fois à Luxembourg et la première idée fut de créer l'Organisation Internationale de la Francophonie le 20 mars 1970, à Niamey au Niger. Celle-ci est, en somme, née d'une volonté parlementaire.

Les acquis de la Francophonie

La Convention UNESCO et le G20

La Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, a été adoptée par la Conférence générale des Nations Unies à sa dix-septième session à Paris le 16 novembre 1972. Cette Convention sur la diversité culturelle a été adoptée grâce à une forte mobilisation des francophones qui ont joué un rôle actif de premier plan, déterminant pour l'adoption du texte et qui aura permis de pacifier les négociations entre les différents signataires. Cela constitue une première victoire diplomatique de la Francophonie.

En octobre 2008 a eu lieu un sommet de la Francophonie qui fut également un succès diplomatique grâce à une pression internationale qui a porté ses fruits.

Engagement pour l'abolition universelle de la peine de mort

La Francophonie s'est engagée pour l'abolition universelle de la peine de mort.

L'enjeu de la Francophonie : un combat en faveur de la diversité culturelle et linguistique

Il est important de saisir l'enjeu du travail des organisations internationales qui travaillent sur le thème de la Francophonie. Assurément, ces dernières engagent un combat en faveur de la diversité culturelle et linguistique, afin d'éviter l'ultra diffusion de l'anglais, que Philippe PEJO a qualifié de « rouleau-compresseur ». La Francophonie est ainsi présentée comme un rempart contre l'anglophonie unique, même si l'on peut admettre une certaine logique « business » derrière l'idée du développement de la Francophonie. Derrière la notion de « langue » se trouve un ensemble

d'intérêts et d'enjeux, aussi bien économiques que culturels. Cette vision de la Francophonie en tant que vecteur de la diffusion culturelle est linguistique et s'oppose à la vision québécoise qui s'engage dans une « Francophonie de combat », c'est-à-dire dans la stricte défense de la langue française. Cela s'exerce par des pressions à l'aide d'un arsenal législatif pour garantir l'utilisation du français. Il convient de préciser que cette vision n'est pas propre au Québec mais reflète également l'état d'esprit des cantons helvétiques ou encore de la vallée d'Aoste, pour ne citer que ces deux exemples.

Aujourd'hui, la Chine est un allié objectif car elle aide au développement de la langue française dans ce que l'on pourrait qualifier de « géopolitique des langues ».

Les difficultés de la Francophonie : problème de politisation du sujet et carence médiatique

La Francophonie est un élément qui a une signification particulière pour les français. Cependant, le cercle politique a été en recul par rapport à cela et la classe politique ne voyait, pendant un certain temps, aucune utilité à s'appuyer sur elle.

Le traitement médiatique du sujet reste aussi relativement faible, puisque les médias ne retiennent pas ce sujet, du moins pas de manière significative au point d'en faire un sujet d'envergure et fédérateur.

L'équilibre est en train de s'inverser, petit à petit, grâce à un travail conséquent des acteurs de la Francophonie. Ce n'est qu'en inversant la tendance auprès des élites politiques et médiatiques que la Francophonie prendra un envol et deviendra un sujet commun aux populations francophones.

Présentation des objectifs de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en matière de jeunesse

Le développement d'un « programme jeunesse »

L'OIF développe un programme jeunesse conséquent qui vise à favoriser la coopération pour le renforcement des capacités des Parlements. Elle pousse les Parlements à créer des Parlements nationaux des jeunes. C'est ainsi qu'est abordé le sujet du Parlement francophone des jeunes, qui se réunit tous les deux ans et s'exprime en assemblée plénière devant les chefs d'Etat.

Un programme des « jeunes parlementaires » est mis en place, lequel vise les parlementaires qui sont dans la tranche d'âge considérée comme « jeune ». L'objectif est de donner l'esprit de la Francophonie pour faire connaître les institutions francophones.

Les élargissements de l'OIF et l'enjeu de la mobilité

1- L'ouverture aux Emirats Arabes Unis et à la République dominicaine en 2008

En 2008, les Emirats arabes unis et la République dominicaine ont intégré l'OIF et Philippe PEJO s'en félicite. Il précise qu'il est plus simple d'avoir des Etats « conflictuels » dans une même organisation, puisque cela facilite le dialogue et les négociations entre ces Etats et leur permet de s'ouvrir à des projets communs dans une logique de coopération, puis de se confronter à de nouveaux intérêts partagés.

Les Emirats arabes unis ont une volonté claire, dans la logique de l'après-pétrole, de s'ouvrir et de s'investir pour intégrer la langue française dans le système éducatif.

2- Le rôle des Ambassadeurs de la Jeunesse pour la mobilité des jeunes francophones

En concluant cette table ronde, l'intervenant fait appel à la jeunesse, et notamment aux Ambassadeurs de la Jeunesse, pour s'investir sur la question fondamentale de la mobilité des jeunes francophones et des jeunes professionnels francophones. L'amélioration de cette mobilité est le centre de

la question. C'est ce à quoi s'engagent les Ambassadeurs de la Jeunesse pour les prochaines années.



© : Tous droits réservés, Paris, Ambassadeurs de la Jeunesse, 2018.

Ambassadeurs de la Jeunesse

31 Rue de Poissy, 75005 Paris

E-mail : contact@ambassadeurs-jeunesse.org

Site internet : www.ambassadeurs-jeunesse.org

